

Réf. : CP/2019-022

A V I S

Conformément aux dispositions de l'article 24.(1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le requérant Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs (F.L.P.S)- c/o Madame Joelle BRAUN, ayant son siège à L-5969 ITZIG 47, rue de la Libération, a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour l'organisation de concours de pêche sur la partie inférieure du cours d'eau « Sûre » (Untersauer).

Beaufort, le 26 février 2019
Le collège des Bourgmestre et Échevins,
Camille HOFFMANN Lily SCHOLTES Emile WIES